

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2022

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, GAUVRIT Didier, TROCHARD Loïc, SECHET Carole, BRAUD Stéphane, PELLOQUIN Emilie, DANIEL Yann, PAPIN Didier, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absents excusés : CHALET Laurence, PAJOT Sylvie, MARTIN Jean-Eddy, RETUREAU Cynthia, DESJARDINS Sandrine, HERVE Emilie.

M. PAPIN Didier a été élu secrétaire de séance.

Mme NADEAU Claudine a donné procuration à M. BUTON Didier.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DCM 2022-06-27-053

AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AUL ROUTE DE SALLERTAINE **RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que s'agissant du marché de travaux relatif à l'aménagement de la zone 1AUL située route de Sallertaine :

- un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 mai 2022 au BOAMP ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 13 mai 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 7 juin 2022 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur.
- suite à l'ouverture des plis en date du 7 juin 2022 et à l'analyse des offres remises, il convient d'attribuer le marché de travaux relatif à l'aménagement de la zone 1AUL située route de Sallertaine à l'entreprise BODIN TP pour un montant HT de 224 515.85 €, cette dernière ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide de valider** le rapport d'analyse des offres,
- **décide d'attribuer** le marché de travaux relatif à l'aménagement de la zone 1AUL située route de Sallertaine à l'entreprise BODIN TP pour un montant de 224 515.85 €
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue,
- **précise** que les candidats ayant remis une offre seront avertis de la présente décision, conformément à l'article R. 2181-1 du Code de la commande publique.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	CHALET Laurence Absente excusée
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie Absente excusée	TROCHARD Loïc	SECHET Carole
BRAUD Stéphane	PELLOQUIN Emilie	MARTIN Jean-Eddy Absent excusé	RETUREAU Cynthia Absente excusée
DANIEL Yann	DESJARDINS Sandrine Absente excusée	PAPIN Didier	HERVE Emilie Absente excusée
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine Absente excusée A donné procuration à M. BUTON Didier	COUTANCEAU Jacques	